

### Résultats semestriels 2019

**Mint Energie : forte croissance du chiffre d'affaires dans un contexte exigeant**

**Réduction par deux de la perte d'exploitation malgré des prix d'achat de l'électricité élevés et des efforts marketing importants**

**Solide visibilité pour la fin de l'exercice**

La société Budget Telecom, 1<sup>er</sup> fournisseur Energie et Télécom annonce ses résultats semestriels 2019. Comme annoncé, la performance commerciale du semestre a été bonne avec un chiffre d'affaires de l'activité MINT multiplié par 2,3 par rapport au premier semestre 2018. La perte d'exploitation a été réduite malgré des conditions d'achat d'électricité défavorables, illustrant la montée en puissance progressive du modèle.

En K€	1 <sup>er</sup> semestre 2019	1 <sup>er</sup> semestre 2018
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup> avec taxes énergies	22 220	11 500
Excédent Brut d'exploitation	-78	-520
Résultat d'exploitation	-365	-720
Résultat financier	1	0,4
Résultat courant	-364	-721
Résultat net	-418	-688

#### Bonne performance commerciale

Sur les 6 premiers mois, le chiffre d'affaires des activités **Télécom B to C** ressort à 2,4 M€ contre 2,8 M€ à période comparable. Ce repli limité et anticipé reflète la focalisation de la stratégie de la Société sur son offre Energie. Sur l'offre MINT, le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2019 du **pôle Energies** s'élève à 19,8 M€ <sup>(1)</sup> contre 8,7 M€ au 30 juin 2018.

## **Réduction par deux de la perte d'exploitation dans un contexte de prix d'achat de l'électricité élevés**

La Société rappelle que la hausse des tarifs réglementés de vente de l'Electricité (TRVE), est effective depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019 avec une hausse des prix de plus de 5,9% TTC puis à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 avec une seconde hausse de 1,26% TTC. L'essentiel du semestre a donc été réalisé à des conditions tarifaires identiques à celles de l'année précédente.

En dépit de ce contexte exigeant, Budget Telecom a maintenu le rythme d'acquisition clients tout en améliorant sa marge brute. Celle-ci était encore quasi nulle au 1<sup>er</sup> semestre 2018 dans le but de présenter une offre aux conditions tarifaires attrayante dans un contexte concurrentiel renforcé. Sur le semestre, elle ressort en amélioration, la Société bénéficiant :

- d'une pression concurrentielle moins forte permettant de d'encadrer les offres promotionnelles ;
- d'une amélioration des TRVE en toute fin de semestre ;
- du bon accueil commercial de l'offre 100% « Smart & Green » plus contributive à la marge, lancée en juin 2019. Rappelons que dans le cadre de cette offre, l'électricité verte Premium est achetée directement à des producteurs français assurant ainsi une traçabilité de l'énergie produite ;

Les charges d'exploitation ont, quant à elles, progressé de 73% à 17,9 M€ en lien avec la progression de l'activité (10,3 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2018). Elles intègrent des dépenses marketing ainsi que des dépenses de structuration nécessaires au renforcement de l'organisation (750 K€ au titre de la masse salariale en progression de +12,2% contre 660 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2018) et au renforcement des systèmes d'information dans un contexte de forte croissance. Au final, l'EBE ressort à -78 K€ contre -520 K€, illustrant la montée en puissance du modèle économique.

Le résultat d'exploitation ressort à -365 K€ contre -720 K€ au 30 juin 2018. Il intègre pour 100 K€ des amortissements relatifs à la dépréciation de la base des clients Télécom. Fort d'un EBE en nette progression, Budget Telecom affiche au 30 juin 2019, une perte d'exploitation divisée par deux. Le résultat net s'élève à -418 K€ contre 688 K€ à période comparable.

## **Renforcement de la situation financière**

Au 30 juin 2019, les capitaux propres de la Société sont de 2,4 M€ contre 2,6 M€ au 30 juin 2018. La trésorerie s'élève à 6,3 M€ et la trésorerie nette d'endettement à 6,0 M€ avec la fin du plan de financement ORNANE. Cette situation n'intègre pas l'amélioration des fonds propres et de la trésorerie du Groupe suite à l'augmentation de capital de 3,23 M€ (disponibilité des fonds en juillet) dans le cadre du placement privé avec la Holding Gay, acteur majeur des énergies renouvelables. Cette arrivée doit lui permettre notamment de disposer de moyens supplémentaires au service de sa stratégie d'acquisition clients et de l'extension la notoriété de sa marque Mint Energie dans un contexte plus favorable à l'acquisition massive de clients.

## **Forte visibilité pour la fin de l'exercice**

En 2019, Budget Telecom devrait profiter de plusieurs événements qui favoriseront une évolution positive de ses marges et valideront la montée en puissance du modèle économique de l'offre Mint :

- Comme indiqué, l'amélioration des tarifs réglementés de vente de l'Electricité (TRVE) devrait se matérialiser dans les comptes de la Société. Les deux hausses successives du 1<sup>er</sup> juin 2019 et du 1<sup>er</sup> août avec une hausse des prix de plus de 10% du kwh permettront à Budget Telecom d'améliorer sa marge brute ;
- la mise en œuvre d'un nouveau contrat d'approvisionnement à partir du 1<sup>er</sup> juillet à des tarifs bien plus avantageux ;
- En profitant de l'excellente notoriété de ses offres, le coût d'acquisition des nouveaux abonnés devrait être moins élevé qu'au 1<sup>er</sup> semestre 2019. En effet, Budget Telecom favorisera le parrainage plus efficace et moins coûteux que des canaux traditionnels de conquête (publicité TV, affichage...) ;
- La qualité du service conjuguée à une intensité concurrentielle moins forte permettront à la Société de valoriser son service en limitant les remises promotionnelles avec un effet positif attendu sur les marges ;
- L'amélioration du mix-produits avec la montée en puissance des offres lancées avec succès au cours des derniers mois.

(1) Le chiffre d'affaires du pôle Energies intègre 5,3 M€ d'impôts et taxes que Budget Telecom collecte légalement pour le compte de tiers. Il est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et CTA et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi NOME au 1<sup>er</sup> janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors, comme pour toute entreprise du secteur, il convient de faire apparaître comptablement ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

**Prochain rendez-vous**  
**Chiffre d'affaires 2019 – 30 janvier 2019**

**BUDGET TELECOM**  
**Coté sur Euronext Growth by Euronext™ ISIN : FR0004172450**  
**Code mnémonique : ALBUD - [www.budget-telecom.com](http://www.budget-telecom.com)**